

Comité de lignes Centre Bretagne

Réunion du 11 avril 2024

A Ploërmel

Relevé de décision

En présence de :

- Monsieur QUERNEZ, Vice-Président au climat et aux mobilités – Région Bretagne
- Monsieur LE DIFFON, Président de Ploërmel Communauté et Maire de Ploërmel
- 48 participants au total.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - les démarches de concertation de la Région Bretagne
- 2 - l'offre de transport collectif en Bretagne et sur le secteur Centre Bretagne (évolution fréquentation)
- 3 - les aménagements
- 4 - 2024 en actions
- 5 - Une relation usagers en continu

➤ **Problématiques arrêts non desservis / surcharge**

Exemple de Saint-Malo-de-Beignon – Ligne 12 – arrêt non marqué par le car et problème de surcharge.

Concernant les arrêts non desservis, il est important de noter le lieu, l'heure et la direction du car et d'en informer le plus tôt possible les services régionaux afin qu'un rappel soit fait au transporteur exécutant le service.

Concernant les surcharges, le protocole est identique.

Les remontées d'informations du terrain sont nécessaires pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Dans l'idéal, elles doivent être faites régulièrement et ne pas attendre la tenue des comités de lignes afin de pouvoir apporter rapidement des solutions aux difficultés rencontrées.

➤ **Demande de création de point d'arrêt / évolution de l'offre**

Exemple de la commune de Pleugriffet : souhait d'un arrêt sur la ligne Pontivy-Rennes (détour à faire – abribus et parking sécurisé.

Nous invitons les communes désireuses d'évolution de se rapprocher de l'antenne concernée pour étudier la faisabilité d'une telle adaptation.

Il est à noter que chaque création d'arrêt sera expertisée au regard notamment des critères de sécurité, de flux, d'équilibre du temps de parcours global de la ligne et d'enjeux de correspondances notamment avec les trains.

Monsieur QUERNEZ précise qu'il est nécessaire de poursuivre l'amélioration du service avec des cars express. La réflexion porte également sur la mixité des services, certains pouvant offrir un temps de parcours express et à certains moments de la semaine, offrir un cabotage plus prononcé pour la desserte plus fine du territoire.

➤ **Renouvellement de la DSP**

Considérant la période de consultation aux entreprises, il n'est pas possible d'exposer davantage d'éléments sur ce dossier, excepté le calendrier prévisionnel (début 2025 : information aux communes - septembre 2025 : mise en œuvre de la nouvelle DSP).

Pour rappel, une consultation grand public avait été organisée en 2023 et avait permis de recueillir plus de 2000 contributions.

Commune de Merdrignac : la ligne Rennes – Loudéac ne s'arrêtant pas à Merdrignac, souhait d'une évolution de la desserte avec la nouvelle DSP.

Commune de Pontivy : souhait d'un car rapide entre Pontivy et Rennes, car les temps de parcours ne sont pas compétitifs.

Des temps de négociations sont prévus dans la DSP.

➤ **Tarifs**

Monsieur QUERNEZ précise la gratuité pour les moins de 26 ans sera reconduite pour cet été (dernier été). Le gouvernement a annoncé la création d'un pass rail.

Tout nouveau produit tarifaire a un coût : cependant, il s'agit d'une mesure forte vis-à-vis des jeunes.

➤ **Poteaux d'arrêts**

Exemple de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh : il manque des arrêts sur la ligne 20 et la traduction n'est pas réalisée partout.

En effet, un retard est pris sur l'installation et la traduction des poteaux d'arrêts en gallo et en breton selon le secteur. Les équipes et les prestataires sont mobilisés sur le sujet pour avancer dans les meilleurs délais.

Concernant les poteaux : la priorité est actuellement donnée à la remise à neuf des poteaux abîmés. Également, des stickers BreizhGo sont apposés au fur et à mesure sur les poteaux ayant conservé l'ancienne dénomination du réseau.

➤ Bretagne Mobilités

Interrogation sur le fléchage du VMA : les Comités locaux de Mobilité (CLM) seront décisionnaires des montants et du fléchage. Monsieur QUERNEZ précise l'importance de déterminer des dispositifs avec des rendements suffisants (100 à 150 millions d'euros nécessaires). Le Président de Région a évoqué le rendement d'une taxe de séjour à 2 euros (taxe liée à l'économie touristique) qui ne serait pas une taxe pour la Région mais pour le Syndicat. Aujourd'hui la loi ne le permet pas. Michaël Quernez précise que si la loi le permettait, cette taxe de séjour ne serait mise en place qu'après concertation avec l'ensemble des acteurs du tourisme en Bretagne.